

**Objet : Championnats Régionaux par équipes de Beach Tennis 2023**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Capitaines,

Aix en Provence, le Mercredi 10 Mai 2023

C'est avec un grand plaisir que nous vous faisons parvenir toutes les informations concernant la deuxième édition des Championnats **Régionaux par Equipes de Beach Tennis** de la Ligue Provence- Alpes-Côte d'Azur.

**Préambule**

Pour la deuxième fois, la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur va lancer ses championnats par équipes de Beach Tennis, directement sur ses installations, en proposant à tous les clubs (possédant ou pas des terrains) de venir découvrir la pratique et s'affronter sur le sable d'Aix en Provence, le week-end du 17 et 18 Juin.

**Organisation du Championnat**

Ce dernier sera homologué comme un **BT250**. L'objectif principal, en plus d'attribuer des points pour le classement Beach Tennis, est de cultiver un esprit « club ». Ce championnat par équipes regroupera pour cette première année un maximum de 16 équipes (2 divisions de 8 équipes).

**Création et formation des équipes**

Tous les clubs et structures habilités pourront engager une équipe !

Pour participer aux championnats par équipes Beach Tennis :

- Les joueurs doivent être titulaires d'une licence FFT pour la saison 2023, avec la mention « compétition autorisée ».
- Afin de permettre la constitution d'équipes, les joueurs non issus du club sont autorisés, s'ils sont titulaires d'une licence FFT Saison 2023 avec la mention « compétition autorisée », à participer avec un autre club **de la même ligue** que celle dans laquelle ils sont licenciés.

Pour la constitution des équipes, le nombre de joueurs licenciés « Hors du Club » n'est pas limité. En conséquence, une équipe peut être formée par 4 joueurs possédant chacun une licence dans un club différent, issus de la Ligue Provence-Alpes Côte d'Azur, voire même par aucun des 4 joueurs licenciés dans la structure qui inscrit l'équipe.

**Attention**

- *La participation à une compétition Beach Tennis par équipes pour un club donné, n'aura pas d'incidence sur le statut sportif du joueur pour les Championnats par Equipes « Tennis ». En conséquence, un même joueur pourra représenter un club « A » pour les compétitions de Beach Tennis et un club « B » pour les Compétitions de Tennis. Les deux clubs devront se trouver au sein de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur, peu importe le Comité Départemental d'appartenance.*

Chaque équipe est composée de **4 joueurs minimum (2 hommes et 2 femmes)**. Le jour de la rencontre au maximum **6 joueurs (3 hommes et 3 femmes)** pourront jouer par rencontre.

Par ailleurs, le championnat par équipes de Beach Tennis est considéré comme un Championnat « Seniors » ouvert aux licenciés de la catégorie 13 ans et plus (à partir de 2010).

Voici le détail concernant l'organisation de ce championnat :

#### • **Championnat par équipes Beach Tennis :**

- ✓ **Rencontres** : 3 doubles (4 joueurs au minimum pour disputer la rencontre, les joueurs ont le droit de jouer plusieurs doubles).
- ✓ **Format du double mixte** : F3 (2 sets à 4 jeux avec point décisif, jeu décisif à 4-4, 3ème set = Super Jeu Décisif à 10 points) avec **service par en bas pour les messieurs**.
- ✓ **Format du double Messieurs et du double Dames** : F3 (2 sets à 4 jeux avec point décisif, jeu décisif à 4-4, 3ème set = Super Jeu Décisif à 10 points).
- ✓ **Le format 4 sera utilisé pour les demi-finales et la finale** (2 sets à 6 jeux avec point décisif, jeu décisif à 6-6, 3ème set = Super Jeu Décisif à 10 points).

Avant le début de la rencontre, chaque capitaine d'équipe remet au juge-arbitre la composition de deux doubles, en respectant le classement Beach Tennis.

- L'ordre des matchs se fait de la manière suivante :
  1. Double Dames (DD)
  2. Double Messieurs (DM)
  3. Double Mixte (DX)

Une victoire en double attribue **1 point** à l'équipe gagnante.

#### Inscriptions de plusieurs équipes

Un même club peut inscrire plusieurs équipes dans le championnat Beach Tennis. Les règles à respecter sont les suivantes :

- L'équipe n°1 aura un meilleur poids que l'équipe n°2 et etc.
- Un joueur ne peut appartenir qu'à une seule équipe et ne peut pas jouer pendant la compétition pour une autre équipe de son club.

#### **Calendrier et Horaires**

Le championnat par équipe est prévu le Week-End du **17 et 18 Juin 2023**.

- Les 8 meilleures équipes seront retenues pour participer
- Les 8 suivantes pourront également être retenues pour une division 2 durant le week-end.

Les clubs qui s'inscrivent doivent être disponibles sur les deux jours. La Commission Régionale Beach-Tennis indiquera ensuite si le championnat se joue le 17 ou le 18 Juin 2023 (En fonction du nombre d'inscrits et de la météo).

## Courts

Le championnat se jouera sur **quatre courts** (extérieurs).

## Inscription des équipes

L'inscription des équipes est à faire sur le formulaire en ligne suivant : <https://forms.gle/3D4hfKX9EB99gisH9>

Le droit d'inscription sera de **25 €** par équipe engagée. Le règlement sera prélevé directement sur le compte du club (le même que celui des licences).

## Juge-Arbitre

Les rencontres des Championnats par équipes de Beach Tennis seront dirigées par un officiel possédant une qualification de **JAE2 minimum, désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue PACA.**

## Classements

Le classement de Beach Tennis est mensuel et sous forme de Ranking (1 à N). Ce dernier est à appliquer **automatiquement et immédiatement** dès sa publication pour les rencontres à venir.

En effet, le Juge-Arbitre devra être en mesure de contrôler votre classement. Le classement n'est pas visible sur la licence mais peut être consulté sur le lien suivant : <https://www.fft.fr/competition/beach-tennis/classement-assimilations-et-surclassement-jeunes-bt>

La répartition des points marqués pour le calcul du classement Beach Tennis sera le suivant :

Rang	Division 1	Division 2
Vainqueur	250	100
Finaliste	150	60
3 <sup>ème</sup>	120	55
4 <sup>ème</sup>	90	45
5 <sup>ème</sup>	75	40
6 <sup>ème</sup>	65	37
7 <sup>ème</sup>	55	34
8 <sup>ème</sup>	45	30

A noter cependant, qu'il sera nécessaire de jouer au moins une rencontre afin de marquer des points.

Votre contact à la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur est Benjamin POMPORTES ([benjamin.pomportes@fft.fr](mailto:benjamin.pomportes@fft.fr)), il pourra répondre à vos éventuelles interrogations et transmettra les demandes spécifiques à la Commission Régionale.

Bien sportivement,

**Denis POUJADE**  
Président de la Commission Régionale Beach Tennis